

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

6 JANVIER 2016

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 6 JANVIER 2016, à 17 h 30 (5 h 30 pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
et préfet suppléant de la MRCT
M^{me} Lyna Pine , mairesse d'Angliers
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M^{me} Nicole Rochon , mairesse de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Christelle Rivest, coordonnatrice au service d'évaluation
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable
de la gestion des matières résiduelles
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en caucus (réunion privée) de 17 h à 17 h 30.

01-16-001A

Ouverture de la séance ordinaire publique à 17 h 30 et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

M. Warolin débute son mot en offrant aux personnes présentes ses bons vœux pour l'année 2016, notamment en matière de santé. Il souhaite également que la prochaine année soit moins mouvementée que celle vécue en 2015.

Pour la prochaine année, le préfet souligne quatre enjeux majeurs pour la MRCT, soit :

- La réalisation de la phase 3 du Centre de valorisation des matières résiduelles;
- L'avancement du projet Onimiki, alors que la politique énergétique du gouvernement actuel devrait être annoncée le 14 janvier prochain;
- Gestion des TNO – Poursuite au niveau des inspections en territoire public;
- La concrétisation du Parc Opémican.

01-16-002A **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2015.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2015 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

01-16-003A **Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

1^{re} partie

Aucune question de l'assistance.

01-16-004A **Comité multiressource de la MRC de Témiscamingue (88^e rencontre).**

M. Réjean Sarrazin, représentant de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et M. Gilles Adam, représentant du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT), sont absents.

—————//—————

M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, réitère les dispositions de l'entente spécifique sur les lots intramunicipaux, ainsi que celles du règlement n^o 060-07-1997 de la MRCT concernant le fonctionnement du comité multiressource et le traitement des projets qui en découlent.

Le comité multiressource prend acte du « rapport budgétaire » du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux.

Projet : Honoraires professionnels et cotisations SOPFIM et SOPFEU

Demandeur : Municipalité de Guérin

Montant demandé : 12 132,69 \$

BILAN DE LA MUNICIPALITÉ DE GUÉRIN AU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX	
Revenus (droits de coupe)	142 970,96 \$
Retraits (projets) 129 514,07 \$ + 12 132,69 \$	- 141 646,76 \$
Solde	1 324,20 \$

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ Que le projet présenté soit accepté et payé à même le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC de Témiscamingue, selon les réserves établies pour la municipalité de Guérin.

01-16-005A

Certificat de conformité : approbation de la modification adoptée par la municipalité de Lorrainville à son règlement de zonage (règlement n° 126-11-2015, adopté le 8 décembre 2015 – second projet).

Attendu qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

Attendu que la municipalité de Lorrainville désire amender son règlement de zonage n° 05-08-95 présentement en vigueur concernant les activités permises sur la rue de l'Église Sud :

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Lorrainville à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 126-11-2015, adopté le 8 décembre 2015 – zonage – second projet).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 126-11-2015 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 8 décembre 2015 (second projet)

Date de réception à la MRCT : 15 décembre 2015

Autorisation pour signature du contrat de services rendus par la SDT afin de soutenir techniquement la MRC dans son mandat de développement économique.

01-16-006A

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver le projet de contrat de services rendus par la Société de développement du Témiscamingue afin de soutenir techniquement la MRC de Témiscamingue dans son mandat de développement économique;
- ❖ D'autoriser le préfet et la directrice générale – secrétaire-trésorière à signer le contrat de services, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.

01-16-007A

Autorisation pour signature de l'entente de délégation dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) et nomination de la MRC responsable de son administration.

Considérant que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a adopté le Programme d'aménagement durable des forêts afin de permettre aux MRC d'une même région d'assurer la gestion de certaines responsabilités liées à l'aménagement durable des forêts;

Considérant qu'en vertu de cette loi, le MFFP peut confier la composition et le fonctionnement de Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire à des Municipalités régionales de comté;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (chapitre A-18.1), des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire sont mises en place dans le but d'assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées, de fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et de convenir des mesures d'harmonisation des usages;

Considérant que le Programme d'aménagement durable des forêts permet également des interventions ciblées visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (chapitre A-18.1) ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques;

Considérant que la réalisation des activités prévues au Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) est rattachée à l'octroi d'une aide financière;

Considérant que lors d'une rencontre de la Conférence des préfets, le 8 décembre 2015, les préfets des MRC d'Abitibi, d'Abitibi-Ouest, de la Vallée-de-l'Or, de Témiscamingue et Ville de Rouyn-Noranda ont convenu d'un mode de répartition de l'enveloppe régionale et mandater la MRC de Témiscamingue à titre d'organisme responsable auprès des autorités du MFFP;

En conséquence,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue agit à titre de MRC responsable sous réserve que ce projet d'entente soit ratifié par les MRC concernées et que son financement soit assuré par l'octroi d'une aide financière suffisante;
- ❖ Que les quatre autres MRC de l'Abitibi-Témiscamingue s'engagent à verser un montant de 2 500 \$ à la MRC de Témiscamingue pour l'administration du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
- ❖ Que la MRC de Témiscamingue entérine la répartition de l'enveloppe régionale du Programme d'aménagement durable des forêts, tel que convenu à la rencontre du 8 décembre 2015 à la Conférence des préfets, à savoir :

<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Enveloppe régionale	675 000 \$
Montant alloué aux Tables GIR (30 %) pour quatre MRC	202 500 \$
Montant alloué à la MRC d'Abitibi-Ouest	25 000 \$
Résiduel de l'enveloppe pour les projets pour cinq MRC	447 500 \$
Résiduel de l'enveloppe du PDRF pour cinq MRC	122 000 \$

<u>Répartition finale</u>	<u>Montant</u>
MRC d'Abitibi	164 525 \$
MRC d'Abitibi-Ouest	138 900 \$
MRC/Ville de Rouyn-Noranda	164 525 \$
MRC de Témiscamingue	164 525 \$
MRC de la Vallée-de-l'Or	164 525 \$

- ❖ Que le préfet et la directrice générale – secrétaire-trésorière soient autorisés à signer ladite entente dont la mise en application débute le 21 décembre 2015.

01-16-008A

Tenue à jour concernant les aires protégées au Témiscamingue.

Le gouvernement du Québec s'est donné comme objectif 12 % du territoire en aires protégées pour 2015. Il n'y a pas d'objectif fixé par MRC. Dans la stratégie sur les aires protégées, le gouvernement a défini quatre catégories d'aires protégées : réserves de biodiversité, réserve aquatique, réserve naturelle et paysage protégé. Il a confié au ministère de l'Environnement en 2000 de diviser le Québec en 11 provinces naturelles et d'identifier des aires protégées qui se classeraient dans les quatre catégories ci-dessus, pour atteindre 12 % du territoire en 2015.

En 2016, le ministère de l'Environnement dévoile quatre nouveaux projets (réserves de biodiversité) pour le Témiscamingue :

Nom du projet	Municipalité	Superficie
Pointe et île Bryson	Moffet	34 km ²
Îles du lac Kipawa	Témiscaming, TNO Laniel + Les Lacs-du-Témiscamingue	50 km ²
Lacs aux Foins et Watson	TNO Les Lacs-du-Témiscamingue	134 km ²
Lac la Truite	TNO Les Lacs-du-Témiscamingue	389 km ²
Total		607 km² (3 % de la MRCT)

N. B. : C'est le début du processus, il va y avoir quelques années avant les audiences publiques et l'officialisation de ces nouvelles aires protégées. Le ministère de l'Environnement va présenter en janvier ou en février 2016, lors d'une assemblée publique ces nouveaux projets d'aires protégées pour le Témiscamingue.

Situation actuelle (MRC de Témiscamingue)

Catégorie	Nombre	Tenure		Superficie (en km ²)	
		Publique	Privée	Officialisée	En projet
Réserve écologique	1 (Malakisis)	X		30,3	
Parc provincial	1 (Opémican)	X		253	
Réserve de biodiversité et réserve aquatique	5 (lac Des Quinze, lac Opasatica, ruisseau Serpent, rivière Maganasipi, rivière Dumoine)	X			1 381
Lieu historique national	1 (Fort-Témiscamingue)	X		0,3	
Habitat faunique et refuge biologique	± 114	X		± 187	
Site protégé par une charte d'organisme privé	1		X	0,1	
Forêt exceptionnelle	26	X	X	12,9	5,8
Total				483,6 (3 % de la MRCT)	1 386,8 (7,2 % de la MRCT)

Situation actuelle (Québec)

Région	Superficie totale (km ²)	Superficie protégée en 2015 (km ²)	Pourcentage protégé en 2015
Île de Montréal	625	96	15 %
Nord-du-Québec	860 563	102 407	12 %
Région de Québec	20 971	2 477	12 %
Lanaudière	13 511	1 405	10 %
Témiscamingue	19 244	1 825	9 %
Laurentides	22 511	1 805	8 %
Côte Nord	351 164	25 037	7 %
Abitibi	45 419	2 784	6 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	106 504	6 497	6 %
Outaouais	34 078	2 116	6 %
Mauricie	39 899	2 222	6 %
Bas-Saint-Laurent	28 411	1 293	5 %
Montréal	11 865	443	4 %
Cantons-de-l'Est	10 497	343	3 %
Chaudière-Appalaches	16 131	432	3 %
Gaspésie	78 378	1 466	2 %
Bois-Francs	7 260	150	2 %
Laval	269	2	1 %
Moyenne			9 %

01-16-009A

Publication de la stratégie d'aménagement durable des forêts.

Le 17 décembre 2015, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a publié la stratégie d'aménagement durable des forêts. Elle présente les objectifs du MFFP pour la gestion de la forêt. Elle sera mise en œuvre par des règlements, des programmes, des guides, etc. Elle comprend 141 actions, dont les suivantes qui peuvent concerner la MRC de Témiscamingue :

- Appuyer le fonctionnement des Tables GIR locales;
- Adopter une politique définissant les critères de délimitation et de sélection des forêts de proximité;
- Sélectionner et créer des forêts de proximité;
- Entreprendre la mise en place de forêts de proximité et signer des ententes de délégation de gestion des ressources et du territoire forestier;
- Offrir, sur le plan administratif et technique, un soutien aux délégataires des forêts de proximité;

- Attribuer des volumes de matière ligneuse (permis de récolte de bois) à des communautés locales et à des communautés autochtones qui seront responsables de leur récolte et de leur mise en marché;
- Participer, avec le ministère de l'Environnement, à la définition d'une GAMME élargie de statuts d'aires protégées où certaines activités de mise en valeur des ressources pourraient être pratiquées;
- Élaborer un cadre de gestion du réseau de chemins forestiers;
- Obliger les entreprises d'aménagement forestier à être titulaires d'une certification reconnue par le ministère lorsqu'elles exécutent des travaux d'aménagement en forêt publique.

01-16-010A Renouvellement d'adhésion pour l'année 2016.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ De renouveler l'adhésion de la MRC de Témiscamingue auprès des organismes suivants, tel que prévu au budget 2016 :
 - ↳ Association québécoise d'urbanisme : 158,67 \$;
 - ↳ Association des aménagistes régionaux du Québec : 477,15 \$;
 - ↳ Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec : 373,67 \$;
 - ↳ Fédération québécoise des municipalités : 18 601,98 \$.

01-16-011A Plan de gestion des matières résiduelles – Autorisation pour versement de 7 000 \$ auprès de M^{me} Katy Pellerin pour réalisation d'une partie du mandat, soit l'élaboration du plan.

Considérant que lors de l'adoption du budget 2015, le conseil des maires a alloué un montant de 10 000 \$ à M^{me} Katy Pellerin pour réaliser le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé;

Considérant que M^{me} Pellerin a déposé la version révisée du projet du PGMR dans les délais requis;

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement de 7 000 \$ auprès de M^{me} Katy Pellerin pour la partie du mandat réalisé jusqu'à ce jour.

La balance du montant (3 000 \$) sera versée à M^{me} Pellerin lors de la transmission du projet du plan modifié, accompagné du rapport de la commission consultative au ministre et à chaque MRC avoisinante.

Gestion des matières résiduelles – Autorisation pour l’achat de bacs de 1100 litres.

01-16-012A

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ D’autoriser l’achat de bacs de 1100 litres pour un montant de 5 600 \$, incluant le transport et les taxes.

Avant de procéder à cet achat, M^{me} Pellerin prendra contact avec la Ville de Témiscaming afin de vérifier la mise en disponibilité de bacs de 1100 litres, suite à l’acquisition de conteneurs par la Ville, pour différents secteurs de son territoire.

01-16-013A

Pacte rural 2015 – Autorisation pour versement.

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D’autoriser le paiement du montant pour le projet suivant :

- **Demandeur : Centre multifonctionnel de l’Est témiscamien**

Projet : Une base solide pour le Centre multifonctionnel de l’Est témiscamien

Montant autorisé : 25 000,00 \$
(factures reçues pour un montant de 17 214,47 \$)

Montant à payer : 12 408,13 \$

01-16-014A

Service d’évaluation – Rapport d’activités.

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d’activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

01-16-015A

Service d’évaluation – Planification 2016.

M^{me} Rivest assiste à la rencontre et présente la planification pour l’année 2016 au sein du service d’évaluation et du service des baux.

01-16-016A

Dépôt pour approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour pour information.

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l’exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Michel Duval
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunération des élus pour un montant total de **68 456,23 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **570 517,51 \$**, et ce, pour la période du 16 novembre au 15 décembre 2015.

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 6 janvier 2016.

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

01-16-017A Activité de réseautage du milieu municipal – 26 janvier 2016.

M. Barrette souhaite que l'invitation soit transmise le plus tôt possible, plusieurs conseils municipaux siégeant au début de la semaine prochaine.

01-16-018A Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

2^e partie

Aucune question de l'assistance.

01-16-019A Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions :

- Conseil des maires : 20 janvier 2016
- Comité administratif : 3 février 2016

Il est 18 h 35.

Arnaud Warolin, préfet

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.